

fleur, c'est
ainte Anne.
comparé à
e la racine
personne,
te, tous re-
ge, ni cette
humble et
le Marie et
ore, sainte
a sève à la
ce que Ma-

ier devoir ;
ffacer, afin
'est la plus
ille moyens
l'empêchait
'acte de sa
à son image
nage et d'a-
de sa vo-
s flots. La
l'acte créa-
prolonger
é, elle peut

anne l'avait-
ce à la tige,
gloire et de
anne devint
le la mater-
im, dans la
eine venait
d'enfants.
uit, elle of-
ses jeunes
le la fécon-
sans résul-

tat ! ne pas avoir d'enfants était à ses yeux un opprobre. Anne est déjà arrivée à la vieillesse, elle devrait avoir perdu tout espoir ; mais non, sa foi n'est pas ébranlée, elle multiplie encore ses prières et ses larmes et espère contre toute espérance. C'est l'heure de la grâce. Un ange vient de la part de Dieu dire à sainte Anne que ses vœux sont exaucés et que d'elle naîtra une enfant de bénédiction, cette enfant sera Marie, la mère de Dieu. Quel honneur pour sainte Anne ! dans la grâce de la maternité elle a trouvé sa gloire et sa sainteté, en devenant mère, sainte Anne est devenue mère de Marie, et par conséquent aïeule de Jésus. Toute sa gloire est là : *surrexerunt filii ejus et beatissimam prædicaverunt* « les enfants de la femme forte, est-il écrit, se lèveront et la proclameront bienheureuse. » Ces enfants qui exaltent sainte Anne, ils s'appellent : Marie, la plus parfaite des créatures ; Jésus, le créateur. Toute sa sainteté est là, car pour elle se réalise également la parole du Grand Apôtre : *mulier salvabitur per filiorum generationem* « la femme sera sauvée par sa maternité. » Est-il besoin de vous dire qu'en apportant dans le cœur de sainte Anne les délices du ciel, Marie dut répandre un torrent de grâces sur l'âme de son auguste mère ?

Arrêtons-nous ici pour nous adresser plus directement à toute femme soucieuse de son éternité, avide de mérites et de sainteté. Épouses et mères chrétiennes, la grande prérogative de sainte Anne, c'est sa glorieuse maternité. Remarquez-le bien, ce n'est pas en elle-même, c'est en sa fille qu'elle trouve sa grande joie, son honneur et sa gloire, comme aussi toute sa sainteté. La grande prérogative de la femme, engagée dans les liens d'un saint mariage, ce doit être également sa maternité. Dès lors, ce n'est pas en elle-même, c'est dans ses enfants que la mère doit mettre sa joie, son grand moyen de sanctification et de salut : *Salvabitur per filiorum generationem*.

Le devoir de l'épouse chrétienne c'est d'offrir à Dieu, c'est de donner à son époux, à la famille, à la société les fruits abondants de sa fécondité. Est-il besoin d'appuyer sur une proposition si simple ? Hélas ! oui, car le monde impie, corrompu, a tout faussé de nos jours, même les données les plus élémentaires de la morale naturelle. Ah ! puissent-elles toutes réfléchir et comprendre les épouses et les femmes qui se prétendent chrétiennes ! Ce sont leurs enfants qui doivent faire leur gloire. Leur gloire en effet est-elle de briller dans le monde, d'y faire admirer les charmes de leur visage ou les grâces d'une beauté affectée ? A ne regarder que ce que nous voyons, souvent on